rédait de 2 kilom. de largeur. Matériel entièrement neuf.

Aucun bénéfice n'est prélevé sur les amateurs, tout l'argent perçu reste acquis au concours. Clarté complète.

Les amateurs veilleront à ne pas se laisser induire en erreur par les annonces suspectes du *Journal de Roubaix* comme s'ont arrivé au précédent concours. Il n'y a qu'un seul bureau d'inscription, c'est 145, rue Wait, à l'Epeule.

Statistique sanitaire du mois d'avril 1900

Pendant le mois d'avril dernier, l'Etat-civil a enregistré 286 naissances d'enfants vivants et 13 morts-nés; 237décès, les mort-nés non compris — 198 — 4 divorces. Les 286 naissances d'enfants vivants se décomposent en 236 légitimes et 50 illégitimes, les 13 mort-nés en 10 légitimes et 3 illégitimes.

Les 237 décès ont été produits par : fièvre typhoïde 1 — rougeole 2 — coqueluche 1 — diphtérie 1 — phtisie pulmonaire 41 — méningite 2 — autres tuberculoses 4 — cancers 13 — méningite simple 5 — congestion cérébrale 7 — ramollissement cérébral 4 — maladies du cœur 11 — bronchite aiguë 4 — bronchite chronique 18 — pneumonie 32 — diarrhée 16 — fièvre puerpérale 2 — débilité congénitale 2 — sénilité 14 — *suicides 2 — autres morts violentes 4.*

Autres causes de mort, 49 — Causes inconnues, 1.

Dans les 237 décès, 1l y a eu 37 enfants de *moins de 1 an — 22 de 1 à 5 ans* — 22 de 5 à 19 ans — 35 de 20 à 39 ans — 53 de 40 à 59 ans — 68 de 60 et au-delà.

MONTAGNES DE **COUPONS**, **COUPONS** pour rien aux **Galeries Lilloises**, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : **66, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.**

Ménagères soucieuses de vos intérêts et de votre santé, n'achetez vos beurres purs qu'à la **Fromagerie Modèle, 53, rue de Lannoy.**

BEURRE GARANTI PUR

1 fr. 20 le demi-kilo

ÉLIXIR SUÉDOIS

(Voir en 4e page)

TOURCOING

CANARD

Lendemain d'élection

Les employés du Bureau de bienfaisance sont très heureux de ce qu'il y ait beaucoup de travail pour la fin de cette semaine.

Pensez donc, samedi 12 courant, ces braves garçons devront distribuer 14.536 pains en plus que d'habitude aux électeurs indigents « rapport (!) » aux remerciments dû par les élus.

Braves électeurs, est-ce assez vous fait tomber du haut de la Grande Roue, et vous vous demandez ce qu'il veut dire ?

Tout simplement vous faire connaître le joli petit canard, tout mem, tout chaud, paru dans le journal des mères chrétiennes d'hier et dont nous vous engageons à savourer la finesse,

Veille d'élection

« Un employé du Bureau de bienfaisance s'est » plaint de ce qu'il a eu beaucoup de travail » sur la fin de la semaine dernière. Pensez » donc de brave garçon a dû distribuer samedi » cinq cents pains en plus que d'habitude aux » électeurs indigents « rapport (!) » au scrutin » du lendemain.

» Voilà qui est suggestif ».

La *Croix* s'est trompée de plusieurs milliers *de pains, car le miracle des Noces de Cana s'est* renouvelé au Bureau de bienfaisance.

Tout y était changé en pain (il manquait le vin) aussi, nous engageons vivement nos lecteurs *à s'assurer que le Bureau lui-même n'a* pas été ingurgité par des électeurs affamés.

Jean du Brun-Pain.

Accidents du travail

Un aide tisserand de la fabrique de MM. Lorthiois frères, rue du Petit-Village, Carlos Rompteen a eu le pied gauche pris entre le plateau et le bâti de son métier.

Contusion violente du pied avec arrachement de la dernière phalange du 3e orteil.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Vienne. Incapacité de travail évaluée à 25 jours.

— M. Henri Tiberghien, 16 ans, bâcleur à la filature Malfait-Desurmont, rue Saint-Pierre, a marché sur un clou et contracté une piqûre au talon gauche. Docteur Duquesnoy, 5 à 6 jours.

Une grève de tireurs de cordes

32 jeunes de tireurs de cordes sur 50 occupés à la fabrique de tapis Lorthiois Lemaire, rue du Petit-Village, se sont mis en grève hier à 1 h., réclamant une augmentation de salaire de 1 fr. par semaine.

Vol à l'aide de fausses clefs

Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits au domicile de M. Cyrille Florez, boucher rue de l'Eglise, 24, au Blanc-Seau.

On a fait main basse sur une somme de 200 francs en numéraire et une vieille montre en acier.

M. Florez était absent et le garçon boucher qui était couché dans la mansarde n'a rien entendu.

Les voleurs se sont introduits par la porte du magasin et ont ouvert un secrétaire mais sans effraction.

Ils ont donc dû faire usage de fausses clefs.

Une enquête est ouverte par la police.

Institut Sévigné

Association des anciennes élèves. — La réunion générale aura lieu dimanche prochain, 13 mai, à quatre heures.

Les sociétaires sont invitées à y assister.

Institut Colbert

Dimanche 13 mai, à 10 heures 1/2 réunion générale des Anciens Elèves de l'Institut Colbert.

Ordre du jour : Souscription pour le banquet annuel (8 francs par tête).

Nota. — La commission compte sur le bon vouloir de tous les sociétaires pour donner à cette fête intime tout l'attrait que mérite une réunion d'amis.

Les Anciens Elèves qui n'auraient pas reçu de convocation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Concours de coqs

Lundi 14 mai, à 6 heures, précises, au café Gambrinus, Grande-Place, concours de coqs. Un 3/5 mort pour 100 francs.

Les tireurs réunis contre M. E. Desmets, brasseur, Mouscron.

MARCQ-EN-BARŒUL

Accident de travail. — Un ouvrier de la fonderie *Donat-Montellier, M. Lefebvre Henri*, âgé de 29 ans, s'est fait plusieurs blessures à la main en manœuvrant un chassis de fonderie.

MOUVAUX

Accident de travail. — M. Filippo Henri, 31 ans, occupé au réservoir d'eaux potables, s'est fait une large plaie à la jambe en poussant une berline.

Victor Vincent
Louis Carl Ier
Alexandre Joki Ier
Aolphe D E moyer
Jules Pica V et
Désiré S I x
Louis Baro N
Carlos Mess C hisert
Desiré Duh E m
Alphonse Ro N aut
Louis Po T it
Désiré Mont A gne
Jules R ouché
Jules Gram A vers
Florimond S urmont
Henri Mi L lex
Amédée D E mulder
Jules Des R ousage
Paul Le B run
Paul Dunhan I.
Alfred Mors A u
Alphonse Derci N
et De S olignies
Loui S
DECEVEER.

LILLE

LA GRÈVE GÉNÉRALE des Filatures de coton

Toutes les filatures de coton sont toujours en grève.

En outre quelques filatures au lin n'ont pas encore repris le travail. Ce sont les maisons Dassonville et Van Robaeys, la Société anonyme de tissage d'Haubourdin et le tissage Courmont.

Hier, dans l'après-midi, une délégation des filatures de coton a été rendue à la Préfecture pour prier M. le Préfet de vouloir bien demander au ministre son approbation au sujet de la délibération du conseil municipal de Lille accordant la somme de 40,000 francs aux grévistes à titre de subvention.

Le Préfet étant absent, une nouvelle délégation se présentera demain matin à 10 heures et reçoit à la Préfecture.

Une réunion générale a eu lieu comme d'ordinaire, hier, à 3 heures, à la Maison du Peuple. Rien de particulier à signaler.

Le cas de M. Lorthiois est encore revenu sur le tapis. Ceiui-ci s'est élevé de l'intention qu'on lui prêtait avant-hier de provoquer de la part de son personnel une manifestation en faveur des patrons.

M. Lorthiois nous a déclaré, en particulier, qu'il n'avait jamais eu question d'organiser une manifestation contre les ouvriers en grève, que ces ouvriers *qui travaillent toujours*, lui avaient souhaité le fête du Broquelet ainsi qu'ils le font chaque année et que s'il avait eu l'intention de faire amendi après la fermeture de l'usine une *manifestation sympathique* et personnelle pour leur patron.

En présence du caractère qu'on voulait lui donner. M. Lorthiois aurait même prié ses *ouvriers s'y renoncer.*

Réunion générale cet après-midi, à 3 heures, à la Maison du Peuple.

Dans la matinée, réunion partielle dans chaque *section de quartier.*

Ecole des Beaux-Arts de Lille

Les élèves dont les noms suivent ont subi avec succès l'examen d'admission à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille :

Section de peinture. — Professeur, M. De Winter ; MM. Leroy Aniceé, Thomassin Maurice, Toulet Arthur, Mlle Simonet Gabrielle. — A titre supplémentaire : MM. Baieter Gaston, Robert Salomon.

Section de sculpture. — Professeur, M. Maugenre Villers ; MM. Gaby Charles, Lesieux Augustin, Masnier Adolphe. — A titre supplémentaire : MM. Leclercq Maurice, Crombez Paul.

Syndicat des boulangers

La Chambre syndicale des ouvriers boulangers de Lille et des environs nous prie d'insérer la communication suivante :

Je lis dans le *Progrès du Nord*, daté du 10 mai 1900, deux lignes communiquées diverses, sous le titre *Société en formation*, siège provisoire, rue de Paris, 90, Lille. « L'Etoile du Nord de la France », société de *secours mutuels* et de placements gratuits, pour MM. les maîtres d'hôtels, garçons limonadiers, etc. *Union syndicale sous la présidence d'honneur, etc.*

Au nom de l'Union syndicale de l'alimentation, fondée à Lille, le 29 janvier 1900 entre les Chambres syndicales ouvrières de l'alimentation (boulangers, pâtissiers, cuisiniers, limonadiers, restaurateurs, confiseurs et chocolatiers), je tiens à prévenir Messieurs les patrons et ouvriers limonadiers que l'Union syndicale de l'alimentation est tout à fait étrangère et ouvertement hostile aux manœuvres du sieur Auguste Delattre, fondateur de la nouvelle société en question et qui, en réalité, ne pourrait d'autre but que celui de faire tomber le syndicat si prospère et si bien dirigé depuis sa réorganisation.

Tout ouvrier sérieux aura déjoué cette manœuvre à laquelle participent de la drapeau syndical lisant sinsi à leurs pensées cœur qui, pour plaire à quelques patrons hostiles au mouvement syndical, n'ont pas honte de se jeter pieds et poings liés dans les bras de ceux-ci en voulant entraîner avec eux quelques innocuants et mauvais syndiqués.

Limonadiers, restaurateurs, cuisiniers de Lille, défendez tous votre drapeau, ne vous laissez pas intimiser par quelques bulles patronales. M. Delattre et ses adeptes en seront pour leurs frais et leur honte, car n'oublier jamais que le patron consciencieux cherchera toujours l'ouvrier sérieux où il est certain de le trouver, c'est-à-dire au syndicat.

Vive le syndicat des ouvriers limonadiers-restaurateurs.

R. ALLEMAN.

Délégué du syndicat des ouvriers boulangers de Lille et les environs à l'Union syndicale de l'alimentation de Lille.

La pêche aux cadavres

La pêche aux cadavres n'est pas encore fermée : c'est à Villeneuve la seule pêche possible dans les eaux de la Deûle.

Hier matin, vers 10 heures et quart, MM. Charles Degrise et Albert Degroq, déchargeurs de bâteaux, occupés à la pêche, au quai Vauban, le cadavre d'un homme qui a été reconnu peu après comme étant celui d'Alphonse Veys, âgé de 30 ans, homme de peine sans domicile fixe, dont la famille habite rue d'Austerlitz, 13.

Cet homme était sans ressources et sans travail et c'est la sans doute ce qui lui a inspiré sa funeste détermination.

Le corps a été transporté à la Morgue où M. le docteur Gosselet est venu constater le décès.

Arrestations

Emile Noiteghem, âgé de 49 ans, journalier, sans domicile fixe, a été arrêté pour ivresse manifeste et infraction à des arrêtés d'expulsion.

— Le sieur Jules Dupruz, âgé de 24 ans, représentant de commerce, demeurant rue Grande-Chausée, 45, a été arrêté pour vol du sujets en bronze au préjudice de Mme Doisselle, marchande 39, rue Esquermoise.

— Ont été arrêtés sous l'inculpation de vol d'une paire de bottines et de coups et blessures ou nommés Albertz Urbain, demeurant rue des Magasins, 17, commis la nuit de mardi à mercredi, rue Camille, les sieurs Emile Degrave, 21 ans, journalier, demeurant rue Magenta 85, et Jean Joseph, 19 ans, couvreur, rue Durnerie, 34.

Procès-verbal

Un procès-verbal pour coups et blessures réciproques a été relevé à la charge de Mlle Lucie Dumez, des sommes Cesar Duhem, âgé de 35 ans, ajusteur, demeurant rue Gantois, 22 et Alfred Kinckt, âgé de 36 ans, journalier, demeurant rue Neuve-des-Manieurs, 56.

Ordonnance de non-lieu

M. Alfred Poilet qui se trouvait impliqué dans certaine affaire de vol de pantalons relatée par nous dans ces mondres détaile, il y a trois jours, bénéficie d'une ordonnance de non lieu, sa culpabilité n'ayant pu être établie.

LE NORD

Marcq-en-Barœul. — *Incendie.* — Un incendie s'est déclaré vendredi vers une heure à la ferme de la « Beurrèque », et ce n'est que grâce au dévouement et à la promptitude des pompiers de Mouvaux que le corps d'habitation a pu être épargné.

Le propriétaire de la ferme, M. Dillies, ayant demandé du secours à M. Vincent, maire de Mouvaux, le garde-champêtre Dupres, aidé de quelques dévoués hommes, se rendait immédiatement sur le lieu du sinistre. Sitôt le rappel, les pompiers sont arrivés et à 3 heures 1/2 le feu était complètement éteint.

Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué MM. Carlier Louis Roquet et Delmaeure, conseillers municipaux, etc.

On ignore encore les causes de l'incendie.

N. B. — M. Théodore Carlier, qui, la main mêmes avait secouru le sinistre, nous prie de ne pas omettre de remarquer à la faveur dont le service fut organisé que l'on peut facilement se passer de lui.

Seclin. — Les cambrioleurs ont, dans la nuit du jeudi au vendredi, tenté une tentative de vol chez M. Boutry, horloger. Ils ont, mais en vain, essayé de briser le panneau de la porte. Dérangés dans leur travail par les aboiements du chien de garde, ils se sont alors rendus chez M. Toussaint Lemaire, cafetier de l'Hospice, après s'être introduits dans la maison par la fenêtre, ils ont pris 3 francs dans le tiroir du comptoir, un litre d'eau-de-vie et divers d'autres liqueurs.

VALENCIENNES

Denain. — La société des anciens Combattants de 1870-71 a donné son dernier concert pour l'exécution du monument à la mémoire des Enfants de Denain morts pour la patrie, fait cinq cent cinquante et un francs trente-cinq centimes de bénéfice net.

La dite somme a été déposée à la banque de M. Davaine et Cie.

La même société a reçu la somme de MM. Bierzonne père et fils, et vingt cinq francs de M. Lefèvre Léon, commerçant en Russie.

Haveluy. — Hebant Jules, 27 ans, ajusteur, dont nous avons annoncé l'arrestation la semaine dernière pour coups sur M. Denis, ingénieur à la fosse d'Haveluy, a été condamné à six mois de prison par le tribunal correctionnel de Valenciennes.

HAZEBROUCK

Merville. — *Convocation d'électeurs.* — Les électeurs de Merville sont convoqués pour le 27 mai à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Lens. — Dimanche dernier, la demoiselle Bouy Estelle, âgée de 18 ans, demeurant chez M. Sette, rue Gambetta, se rendait au bureau de poste de Lens, pour y verser une somme de 300 francs. En attendant, elle avait placé son livret sur la tablette du guichet. Un courant d'air se produisit et fit tomber ceiui-ci et les six billets de 50 francs qu'il contenait. Un manœuvrier nommé J. Bte Chemin, âgé de 44 ans, s'empressa d'aider la demoiselle à ramasser son livret et ses billets, mais aussi il fut assez habile pour *dissimuler* dans sa poche deux des billets.

En vain longtemps on chercha après ceux ci.

M. Viart, commissaire, fit surveiller cet individu qui, lundi, se livra à des dépenses considérables, finalement après une enquête habilement menée, il vient d'obtenir les aveux de Chemin contre qui plusieurs mandats ont été décernés.

Gosnay. — Samedi dernier, se présentait à la recette buraliste de Gosnay un négociant de la localité, M. Decrock, pour y verser quelques acquits de spiritueux. Mme la buraliste, sachant que ce commerçant était hostile à la candidature de son mari au Conseil municipal, le reçut très cruellement la figure avec ses ongles.

M. Decrock, sérieusement blessé et la figure couverte de sang, se fit panser par le docteur Dourient du Bruay, qui établit les certificats nécessaires pour porter plainte contre Mme Delattre, propriétaire de la pharmacie et aux Contributions indirectes.

Payer ses impôts, passe ; mais être aussi rogn les bonnes grâces de l'Etat, cela dépasse les bornes.

Rendons que la République nous débarrasera bien vite d'agents aussi dangereux.

FINANCES

Paris, le 11 mai 1900.

Le marché est ferme et animé.

Le 3 0/0 remonte à 101.

Le 3 1/2 0/0 est 107.

L'Extérieur fléchit à 99.60.

Les établissements de crédit sont calmes.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1.434.

Le Crédit Foncier reste à 698.

La Société Générale à 561.

Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 635.

L'écart de prix entre l'action ancienne et l'action nouvelle continue en avantage des ces actionnaires ne manquerait pas d'apprécier.

En Banque, l'obligation Hotein est active à 100.50.

L'action des Tramways électriques et Voies ferrées se négocie à 294 fr.

La Voiga-Vyatka est faite 275 fr.

L'action France-Rosse de commerce et d'industrie a des demandes à 160 fr.

La Sucrerie Centrale est ferme à 155 fr.

Les actions des Charbonnages de Mikhailovka s'avancent à 111 fr.

La Russia Central Copper reste à 30 fr.

Bon courant d'affaires à 110 fr. sur l'action de la Compagnie des Bons du Trésor. Cette entreprise *provisionnée de bois travaille à la mécanique* toute la région dont laquelle les portes, les fenêtres, les portes sont faites la main et où l'industrie du bâtiment est très active.

L'action de Dombrée est recherchée à 45.50. Les actionnaires qui avaient reçu pendant le dernier exercice à 40 0/0 sur l'action capital de six millions, auront cette année 1899 à 1/2 à 0/0 sur un capital de six millions, bien que les fonds obtenus n'aient pu être envoyés assez à temps en Afrique pour influencer les résultats de cet exercice.

Nos Chemins de fer français sont actifs.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

Audience du 11 mai 1900

Présidence de M. Joppé, conseil.r. — Ministère public, M. Bertrand, avocat général.

LES CRIMES de Verlinghem et de Lesquin

C'est aujourd'hui que comparaît devant le jury, Macquet, l'assassin de Verlinghem et de Lesquin, dont toute la région du Nord connaît les tristes exploits.

M. Bertrand, avocat général, occupe le siège du ministère public.

On ne comprend guère de curiosité se produit dans le nombreux public au moment où l'accusé est introduit par les gendarmes dans la salle d'audience.

Macquet porte un complet de velours vert coteié, comme la plupart des employés de chemin de fer de notre région. C'est avec assurance, d'un air presque cavalier, qu'il promène ses regards sur l'auditoire.

L'accusé est un gaillard bien découplé, taillé en athlète, il ne ressemble pas du tout au scélérat sournois et qu'il n'ait pas besoin d'armes pour commettre ses crimes. Les mains sont fortes.

Cet ensemble d'identité que lui pose le président, il répond être le nommé Gustave-Amédée-Aimable Macquet, âgé de 29 ans, né à Guerville, arrondissement de Mantes-et-Oise (Seine-Inférieure), le 13 décembre 1870, cordonnier à Lille.

LES TÉMOINS

Vingt-et-un témoins sont cités à la requête du ministère public, dont voici la liste :

1. Gaspard Alexis, maréchal des logis de gendarmerie à Quesnoy-sur-Deûle.
2. Pierre Rondel, 60 ans, cultivateur à Verlinghem.
3. Louise Tranzet, 50 ans, femme Ego, journalière à Wambrechies (ex Vert-Galant).
4. Henri Bondel, 22 ans, perruquier à Wambrechies.
5. Eugénie Savreux, 29 ans, couturière à Lille.
6. Clémence Proust, veuve Lubin, 51 ans, cabaretière à Lille.
7. *Adèle Pinte, 41 ans, journalière à Lille.*
8. Clémentine Deforge, femme Billet, 33 ans, épicière à Lille.
9. Le docteur Castiaux de Lille.
10. Henri Sauquet, 61 ans, cocher à Verlinghem.
11. Zéphyrin Desmettre, 69 ans, journalier à Ronchin.
12. Théodule Dollé, gendarme à Seclin.
13. Marie Montois, 28 ans, ménagère à Ronchin.
14. Augusta Mouton, 58 ans, tonnelier à Ronchin.
15. Edouard Allavène, 30 ans, menuisier au Grand-Fourche.
16. Ferdinand Lotigier, 56 ans, journalier à Lesquin.
17. Louis Roger, 16 ans, journalier à Lesquin.
18. J.-B. Delannoy, 65 ans, adjoint au maire à Lesquin.
19. Julienne Geskière, femme Gallard, cabaretière à Wambrechies.
20. Virginie Dorendeville, femme Defretin, cabaretière à Pretin.
21. Le maréchal des logis de gendarmerie Hanscotte, de Seclin.
22 Achille Biervacque, 25 ans, cocher aux tramways de Lille.

Après les formalités d'usage et la constitution du jury, M. le greffier lonifiace donne lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu ;

Acte d'accusation

Le 3 décembre dernier, au matin, un sieur *Onésime Macquet*, fils de Gustave et de Guerville (Seine-Inférieure), s'introduisait dans la maison de M. Galand, ménager à Verlinghem, alors occupé à ses travaux de culture. Il avait percé *dans le mur* en bois de la maison un trou de 40 centimètres de côté ; sur une commode il s'emparait d'une somme de 4 fr. environ.

M. Galand, le même jour, revenu chez lui, entre six heures et *demie* et *sept heures du* soir, après avoir accompagné le maréchal-des-logis de gendarmerie de Quesnoy-sur-Deûle, qui avait fait une enquête sur le vol commis dans la matinée. Peu de temps après, des voisins entendirent des cris et une détonation provenant de la maison de M. Galand ; ils n'y attachèrent pas d'importance.

Le lendemain matin, plusieurs personnes qui s'étaient rendues chez M. Galand découvrirent son cadavre au grenier ; un peu de sang lui sortait de la bouche et de l'oreille gauche ; sur la tête, le visage, le cou, la main droite, on voyait des traces de blessures et de contusions ; le col de sa chemise était froissé, sa cravate arrachée. L'autopsie a établi qu'il avait été étranglé ; le cou portait les marques de la pression des doigts.

Une somme d'environ 30 francs, que le maréchal des logis de gendarmerie avait vue, le jour d'son enquête, dans le porte-monnaie de M. Galand, avait disparu. Enfin, une lampe à essence dont se servait la victime fut retrouvée allumée sous la paillasse de son lit. Le malfaiteur avait sans doute compté que le feu se communiquerait au lit et à la maison, et ferait ainsi disparaître les traces de ces crimes.

Macquet, arrêté pour une tentative de meurtre dont nous parlerons plus loin, a reconnu qu'il avait pratiqué une ouverture dans le mur de la maison de M. Galand, en son absence, qu'il avait fouillé les meubles pour y prendre de l'argent, il a prétendu qu'il n'avait alors rien soustrait.

Macquet a ensuite avoué qu'il était revenu dans la soirée pour faire de nouvelles perquisitions et qu'alors il avait trouvé, sur un coffre, deux pièces d'or de dix francs, dont il s'était emparé. M. Galand, surpris par lui, serait rentré en ce moment, et lui-même, Macquet, se serait réfugié au grenier où M. Galand l'aurait suivi.

Une lutte se serait engagée entre ces deux hommes, au cours de laquelle M. Galand aurait secrès à la gorge, puis serait tombés. C'est à ce moment, d'après l'inculpé, qu'il aurait pris dans la poche de M. Galand son porte-monnaie, qui renfermait quatre francs. Macquet soutient qu'il n'a pas cherché à incendier la paillasse de la victime.

Le 10 décembre, M. Zéphirin Desmedt, jouranier à Lesquin, rentrait chez lui vers une heure de l'après-midi, lorsqu'il aperçut dans son corridor les pieds d'un homme qui se dissimulait derrière ses vêtements pendus à un porte manteau. M. Desmedt l'apostrophe et lui demanda ce qu'il faisait là. Après l'échange de quelques paroles, ce dernier qui n'était autre que Macquet, porta à M. Desmedt un violent coup sur la tête, le prit à la gorge et le terrasse.

M. Desmedt, qui avait eu d'abord le dessous, parvint, par un suprême effort, à se dégager et à appeler au secours. Des voisins accoururent et arrêtèrent, dans la cave, Macquet, qui s'y était réfugié et qui leur opposa une vive résistance.

Pour entrer chez M. Desmedt, Macquet avait enlevé à une fenêtre une partie d'un carreau fêlé, avait passé le bras pour cette ouverture, fait jouer le tourniquet du battant et escaladé le châssis placé à environ 60 centimètres du sol. A l'intérieur, il avait ouvert et fouillé les tiroirs d'une commode, sans y trouver l'argent qu'il cherchait.

Suivant un témoin, Macquet, au moment où son attitude, était suspecte, avait une pince de deux morceaux de fer. Macquet a déjà subi dix condamnations dont cinq pour vols et tentative de vol. Un jugement qui a été rendu par le tribunal de Neufchâtel l'a condamné à la relégation. C'est un individu mal noté, redouté de tous, et un malfaiteur des plus dangereux.

L'interrogatoire

M. le président procède ensuite à l'interrogatoire de Maiquet. Il rapporte à l'accusé que, bien qu'âgé de moins de 30 ans, il a déjà subi une dizaine de condamnations dont la dernière, prononcée par défaut, a un an de prison et à la relégation.

Macquet, est en effet, un malfaiteur professionnel, *préférant*, suivant la déclaration qu'il a faite lui-même, voler que travailler.

Quand il lui arrive parfois de ne faire embaucher par un patron il est vite congédié. Bref d'après l'accusation, c'est un homme à la fois paresseux et violent, réduité de tous.

Dans son interrogatoire, Macquet ne peut nier la matérialité des crimes qui lui sont reprochés. Mais il cherche à en atténuer la gravité.

Il a été, prétend-il, surpris par Galland dans le grenier où il s'était caché. Une lutte s'engagea entre les deux hommes, Macquet prétend que Galland en a dessous. L'accusé ajoute que son intention, quand il a fait une brèche pour s'introduire dans l'habitation, était de voler, mais non de tuer. La tentative d'incendie, Macquet la nie formellement.

Quant au crime de Lesquin, Macquet prétend qu'il n'a jamais eu l'intention de tuer Zéphyrin Desmettre. Surpris par le vieillard, il l'a saisi à la gorge pour avoir le temps de prendre la fuite sans être inquiété par les voisins.

Telle est la thèse sur laquelle Macquet établit son système de défense.

L'audition des témoins ne provoque aucun incident. Les dépositions établissent le bien fondé des charges de l'accusation. L'accusé ne conteste que des détails d'une importance secondaire. C'est ainsi qu'il a pu plaidé sérieusement d'avoir été brutalisé par ceux qui l'ont arrêté en flagrant délit, au domicile de Zéphirin Desmettre.

Cette sortie provoque les rumeurs de l'auditoire.

A trois heures et demie, M. l'avocat général Bertrand prend la parole.

Il retrace d'une façon saisissante les phases des deux crimes, démontre l'intention homicide de Macquet, rappelle ses nombreux antécédents judiciaires et réclame du jury un verdict impitoyable.

LE VERDICT

Après la plaidoirie du défenseur de Macquet, le jury rend un verdict en vertu duquel Macquet obtient les circonstances atténuantes et est condamné aux **travaux forcés à perpétuité.**

SPECTACLES & CONCERTS

Grand Cirque Russe. — Samedi 12 mai, dernière grande soirée scient et de gala au bénéfice de M. Maurice Gautier, le distingué sportman et dresseur émérite.

CHAMP DE FOIRE

Grand Cirque Russe (A L'HIPPODROME, direction, M. Bekelow. — Tous les soirs représentation, à 8 heures.

L'Angusta Felix achète des chats mâles, blancs ou noirs, s'adresser au Cirque.

Le Vitographe Pécharde, à l'angle du boulevard de Colmar. — Exhibitionnant posséda un magnifique matériel de projections cinématographiques. A chaque séance, présentation d'une famille de nains ; composée du père âgé de 39 ans, des filles âgées de 22, 18 et 16 ans, mesurant respectivement 90 centimètres, 70, 80 et 50 centimètres de hauteur.

Le Cinématographe-Lumière (direction A. Grenier), en face la rue du Bassin, dont le succès va toujours grandissant, vient ajouter 14 tableaux. Bureaux à 7 h. 1/2, Rideau à 8 h. 1/4.

Vu l'importance du spectacle on commencera exactement à l'heure indiquée.

Location ouverte au théâtre.

Grand Théâtre de Lille. — Dimanche 13 mai, **5 à 8 heures, Les Guêtres d'l'Escadron**, pièce nouvelle de M. Courteline. Prices gratuites de 1 1200 à 1 1600.

KERMESSES

13 mai. — **Foire du Broquelet**, à Lille, place Sébastopol. — Lesennes, Ronchin, Carlinghem, Lannoy.

20 mai (*Ascension*). — **Don, Mouvaux.**

27 mai. — *Fives* (Lille), Hellemmes, Allennes-les-Marais, Cysoing, Frelinghien, Gœsch, Englos, Monchaux, Péronne, Radinghem, Ennevelin.

PETITE CORRESPONDANCE

Un radical du Cambrésis. Oui, s'il n'a pas été personnellement dispensé par délibération du *conseil municipal, de sauvenir aux charges communales.*

LE FACTEUR.

Etat Civil de Roubaix

Du 11 mai

Naissances. — Maurice Mathys, rue du Tilleul, cour Toussaint, 18 — Georges Lenselle, rue Pellart, 128 — Albert Hellemans, 64 — Albert Delmesnil, rue des Longues-Haies, cour Frère, 6 — Marguerite Vanoverfield, rue d'Italie, 36 — Gaston Blanel, rue Pierre de Roubaix, 123.

Décès. — Gérardine Gravelle, 42 ans, rue de l'Ommelet, impasse Lamartine, 5 — Marguerite Bernaert, 4 ans, rue de Valmy, 69 — Cécile Vandenneuhuysse, 41 ans, rue de Cassel, 9 — Auguste Lefebvre, 72 ans, rue de l'Hospice — Charles Vanpevenage, 49 ans, rue Lannoy, 64 — J.-Bte Vandekerkove, 2 ans, rue de Manbeuge, fort Lorridan, 46 — Céline Bisquel, 16 ans, rue Wait, 9 — Denis Coutelou, 73 ans, rue de l'Hospice.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 10 mai

Naissances. — Sophie Cottamin, rue du Tilleul, 3 — Henri François, rue du Presbytère — Claire Moreau, rue Cavier — Jeanne Delannoy, rue des Gadres, 66 — Clotilde Coudin, boulevard Gambetta — Jeanne onguety, rue du Point-Central.

Décès. — Emile Adam, 27 ans, 9 mois, teinturier — Marianne — Albert Decock, 1 ans, 21 jours, rue des Champs.

Du 11 mai

Naissances. — Albertine Dumortier, rue du Tilleul — Rene Lagers, rue de l'Industrie — Camille Delnatte, rue du Congo, 239 — Elisa Duthoit, rue Colbert — Oscar Rice, rue de l'Epinette, 23 — Robert Lannoy, rue Bonne Nouvelle.

Mariages. — Entre : Léon Honoré, 28 ans, employé de commerce et Marie Leblanc, 27 ans, sans profession — Emile Hocuck, 23 ans, employé de commerce et Hélène Leblanc, 25 ans, sans profession.

Décès. — Céline Lebrun, 56 ans, sans profession rue d'Havre, 3 — Leo Vandeweghe, 9 ans, 3 mois, rue de l'Eglise, 25.

COMPAGNIE FINANCIÈRE

Belge-Française

(DE FRANCE)

Société anonyme au capital de 5 millions de francs

BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES PARIS ROUBAIX TOURCOING HAUTMONT VALENCIENNES LENS COMPIEGNE SAINT-AMAND HALLUIN MONTDIDIER DOUAI-LENS

JEUMONT DENAIN BETHUNE ARRAS CALAIS AVESNES ORCHIES ANZIN BRIEY AMIENS SAINT-POL SOMAIN

ARRAS BOULOGNE ARMENTIERES CAMBRAI HÉNIN-LIÉTARD ABBEVILLE DOUAI SAINT-OMER HAZEBROUCK WORMHOUDT DUNKERQUE LA BASSÉE

La Compagnie Financière Belge-Française (France) (Lille), fondée par un groupe franco-belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites :

ORDRES DE BOURSE

Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées

Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.

Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

BOULANGERIE-PATISSERIE PARISIENNE

Maison Cliquet

Fondée en 1775

Henri SREYS, Successeur

7bis, Rue St-Georges, ROUBAIX

Tous les Vendredis et Jours maigres :

VOL AU VENT AUX CREVETTES

Tous les Dimanches sur Commande :

VOL AU VENT AUX RIS DE VEAUX

FLAN RUSSE

Gateau « LE TRANSVAALIEN »

DOCTEUR MERLIER

148, rue de Lannoy

Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 9 heures, pour maladies générales (Estomac, cœur, poumon, etc.)

Mardis et jeudis, de 2 heures à quatre heures, consultations spéciales de maladies de la peau et syphilitiques.

Les malades sont priés de prendre leur urine *avec eux et s'ils toussent, leurs crachats.*

Visites en ville. — Vaccination et revaccinations gratuites, le dimanche, de 11 heures à midi.

SANG-ESTOMAC

GUÉRISON DE LA GOUTTE.

Docteur *BOLE*, licencié ès sciences

Grande-Rue, 82, ROUBAIX

(face rue du Collège)

Tous les jours de 2 heure à 3 heures

Sauf le Lundi

AGRICULTURE & COMMERCE

Marché de Lille du 11 mai

Colte ter jet cote com. 30.— à ..... cote
Cours 30.50 — à 30.50
SUCRE — Sucre cassé (cible cible.) 107.50 à .....
Sucre pain : 1 (cote cible) 108.12
3/4 Pin disponible, 37.50

Marchés de Paris

du 11 mai

PARIS — 12 mai 1900. — Tendance soutenue

	Cour.		Cour.	
Mai	25 90	25 90	J.-A.	25.85	25.80
Juin	25 85	25 80	J.-S.	27.50	27.65

Marque Corbeil (extérieur) 29.50.

R.-S. — Tendance calme

Mai	19.50	19.70	J.-A.	20.40	20.40
Juin	19.60	19.60	4 dern.	21.30	21.35

SEIGLE — Tendance soutenue

Mai	14.65	14.70	J.-A.	14.40	14.50
Juin	14.50	14.45	4 dern.	14.65	14.65

AVOINE — Tendance ferme

Mai	17.55	17.65	J.-A.	17.15	17.15
Juin	17.50	17.60	4 dern.	16.15	16.20

HUILE DE COLZA — Tendance

Mai	73. —	73.75	J.-A.	77.50	76.75
Juin	73. —	77.25	4 dern.	69.50	68.50

HUILE DE LIN — Tendance ferme

Mai	65. —	65.25	J.-A.	65.50	65.50
Juin	65.50	65.50	4 dern.	63. —